



Règlement n° 2020-166-5.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de la zone H-2.

Considérant que le conseil de la Municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant la recommandation du CCU à sa réunion du 25 octobre 2021;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 16 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe a) Zones habitations « H » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique *5.2.1 Groupe Résidentiel* à la ligne B.1 intitulée *Habitations bifamiliales isolées pour la zone H-2*

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre Charuest,
Maire

Philippe De Courval
Greffier-trésorier
Directeur général

